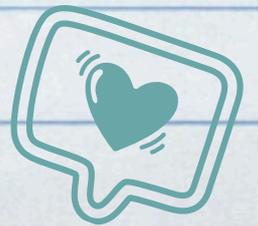
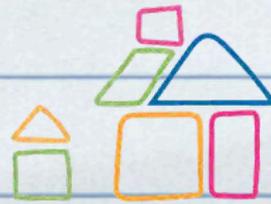




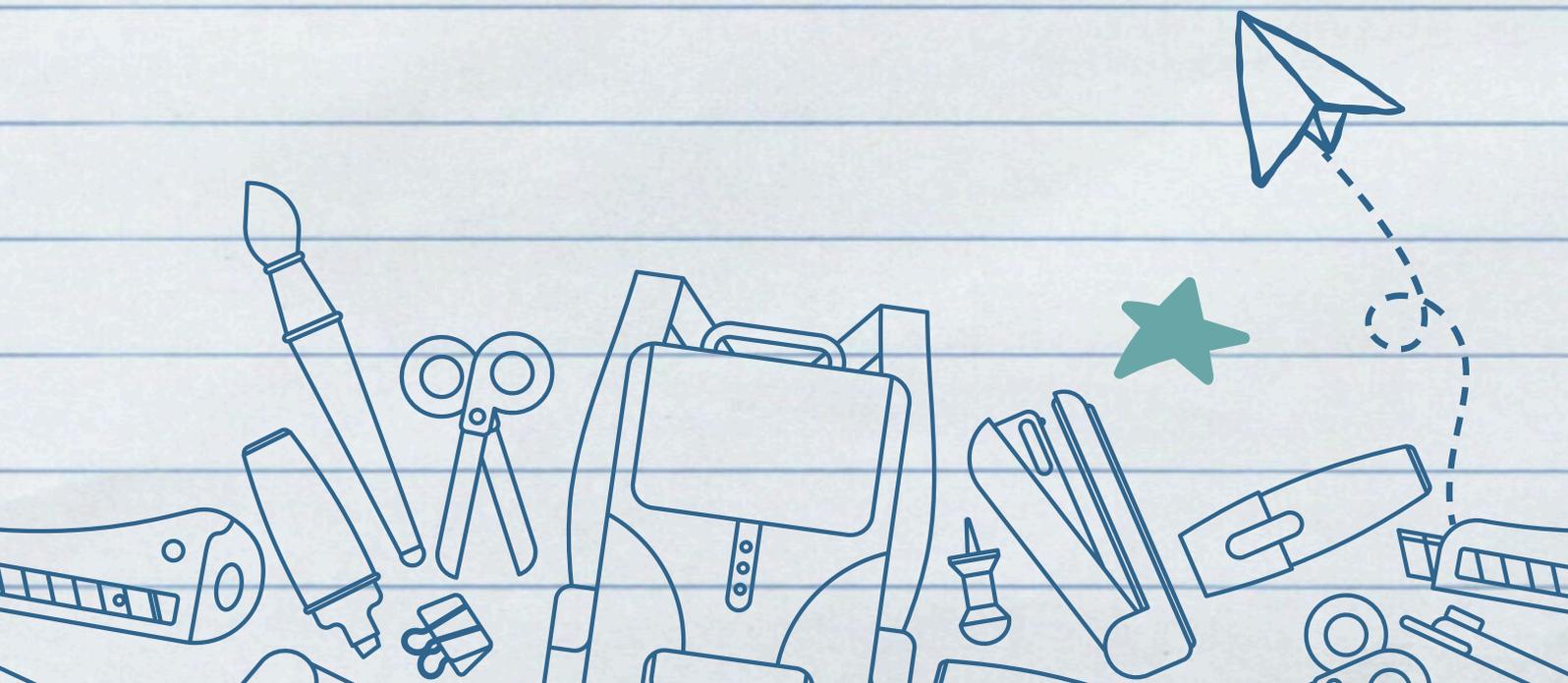
BIENVENUE À



Saint-Remacle

PRIMAIRE - MATERNELLE

DOSSIER PARENTS



Chers parents,

welcome

Bienvenue dans notre école fondamentale !

Toute l'équipe éducative espère que votre enfant et vous y trouverez les valeurs et les qualités d'un enseignement épanouissant.

Déjà, merci pour la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant.

Le Centre scolaire Saint-Michel et l'école maternelle autonome Saint-Michel, incluant l'implantation Saint-Remacle, font partie des écoles lasalliennes, fondées par Jean-Baptiste De La Salle. Ils sont fidèles à ses valeurs, se veulent respectueux des différences de chacun, sont un lieu d'accueil et d'épanouissement pour tous.

C'est ainsi que nous souhaitons voir grandir nos élèves, dans la confiance et le respect mutuel.

Tous ensemble, enseignants, parents et enfants étant amenés à vivre dans un esprit de collaboration, il nous paraît important de préciser et/ou de rappeler quelques points essentiels à la bonne organisation de notre école.

Donnons-nous toutes les chances pour que l'année scolaire soit une réussite totale pour chacun.

Christelle Greffe et Rodolphe Bastin.



ADRESSES ET NUMÉROS UTILES SAINT-REMACLE

DIRECTION DU PRIMAIRE

Rodolphe Bastin

087/39.46.53 | 0498/50.43.67

Implantation Saint-Remacle :
087/31.06.21

csm.direction@skynet.be
r.bastin@saintmichelverviers.be

DIRECTION DU MATERNELLE

Christelle Greffe

087/39.46.56

dir.mat@saintmichelverviers.be

SECRETARIAT DU PRIMAIRE

Jordane Delvaux

087/39.46.58

jordanedelvaux@saintmichelverviers.be

SECRETARIAT DU MATERNELLE

Annick Dehasse

087/39.46.56

secretariatmatcsm@gmail.com





ADRESSES ET NUMÉROS UTILES SAINT-REMACLE

ÉDUCATRICE PRIMAIRE

Sophie Bruylants

0498/11.60.90

s.bruylants@saintmichelverviers.be

LOGOPÈDE

Valérie Hontoir

0499/10.06.57

CPMS LIBRE 2

Mathilde Dewez

0488/76.43.45

Fabienne Meunier

087/39.48.98



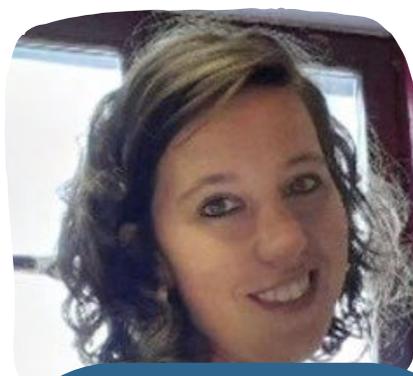


**QUI TRAVAILLE
POUR VOS ENFANTS
EN PRIMAIRE ?**



RODOLPHE BASTIN

Directeur du primaire



SOPHIE BRUYLANTS

Éducatrice



JORDANE DELVAUX

Secrétaire du primaire



**QUI TRAVAILLE
POUR VOS ENFANTS ?
TITULAIRE P1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6**



**ATHÉNA
DELINAOUM**

Titulaire P1E



**ANNE-SOPHIE
PEELEN**

Titulaire P2E



SARAH BALANCIER

Titulaire P3E



JULIANE SCHMITS

Titulaire P4E



MICHEL MAWET

Titulaire P5E



ISABELLE HALLEUX

Titulaire P6E



PAULINE LEBRUN

Professeur d'anglais



YASEMEN ABASSI

Aide primaire



M. LODOMEZ

Professeur de gym



**QUI TRAVAILLE
POUR VOS ENFANTS EN
MATERNELLE ?**



CHRISTELLE GREFFE

Directrice maternelle



ANNIK DEHASSE

Secrétaire maternelle



**QUI TRAVAILLE
POUR VOS ENFANTS EN
MATERNELLE ?**



CLARENCE NIEBES

M2-3 Ours



CATHERINE RASKIN

Polyvalente



**BERNADETTE
HALTER**

M 1 Lapins



PATRICIA SCHMITZ

Polyvalente



BÉNÉDICTE DESWYSEN

Psychomotricienne



SAJOU PIRSON

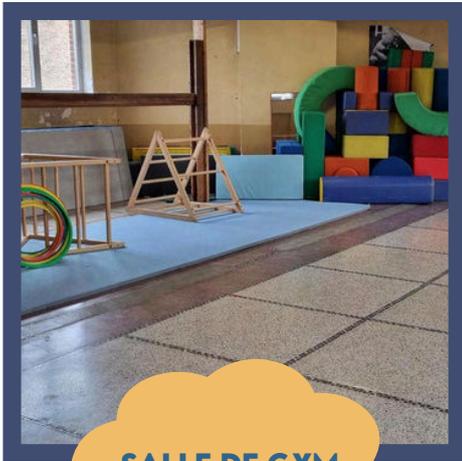
Puéricultrice



NADINE DERKENNE

M2-3 Loups

PLAN DE L'ÉCOLE SAINT-REMACLE



SALLE DE GYM



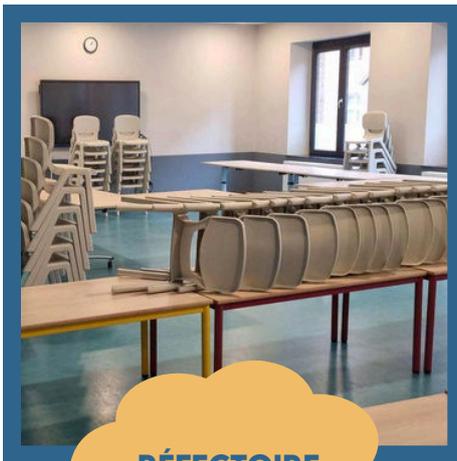
**BUREAU DE LA
DIRECTION**



LOCAL CYBER



**CLASSE DE
GARDERIE**



RÉFECTOIRE



**SALLE
POLYVALENTE**



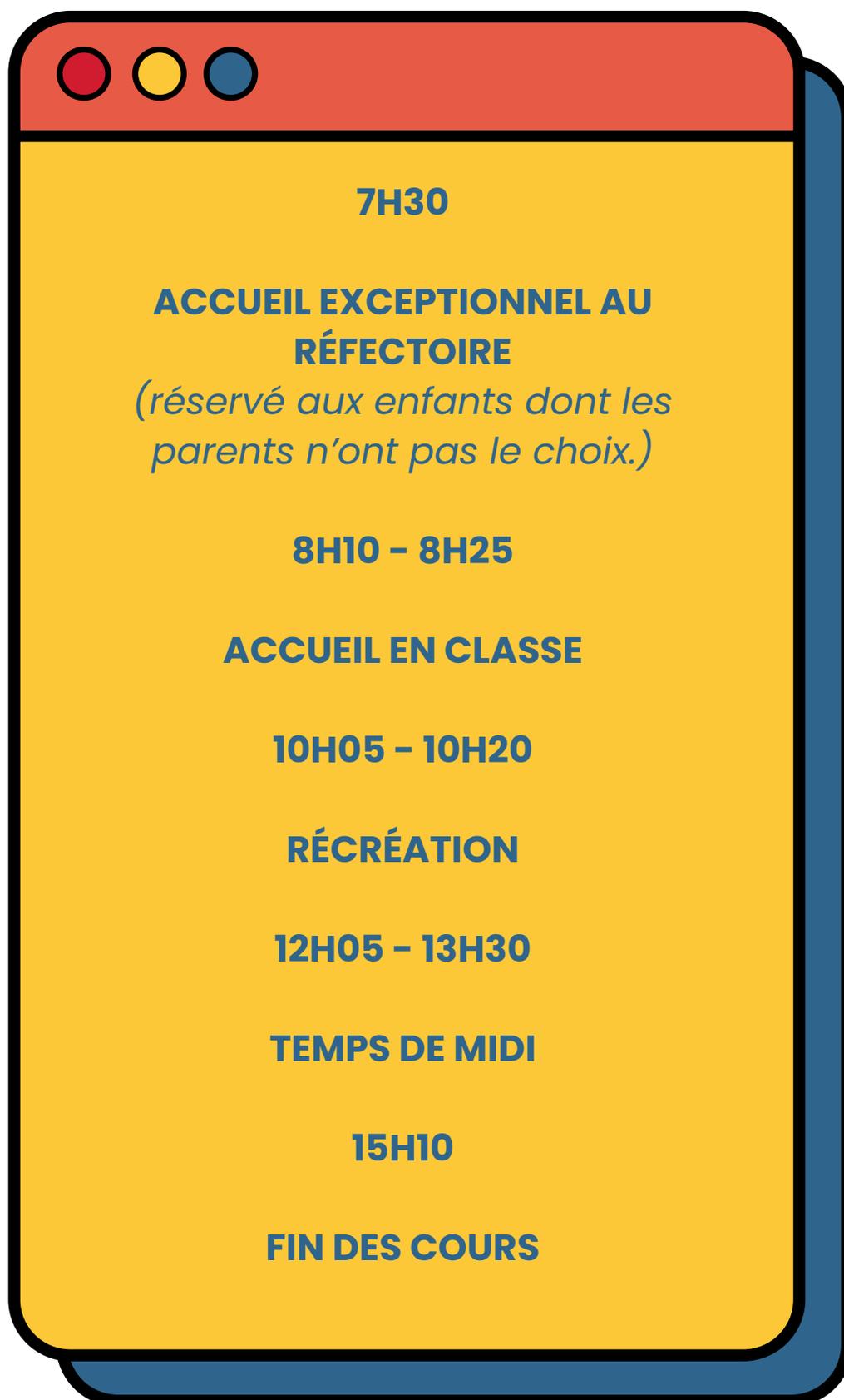
**COUR DE
RÉCRÉATION**



**COULOIR DES
MATERNELLES**



HORAIRE D'UNE JOURNÉE TYPE À SAINT-REMACLE





AGENDA SCOLAIRE

OBLIGATOIRE 2024 - 2025

Rentrée scolaire	lundi 26 août 2024
Fête de la communauté française	vendredi 27 septembre 2024
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024
Jour de l'Armistice	lundi 11 novembre 2024
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2025 au dimanche 9 mars 2025
Lundi de Pâques	lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 28 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025
Jeudi de l'Ascension	jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	lundi 9 juin 2025
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024



ARRIVÉES TARDIVES

Cela doit rester exceptionnel !

**Tout retardataire risque de
trouver porte close.**

Pour des raisons de **sécurité**
et de **savoir-vivre**, nous vous
demandons de **respecter les
horaires.**

Attention ! Les enseignants
**n'ouvriront plus les portes de
l'école après 09.00**, sauf pour
raison exceptionnelle.



LES RENDEZ-VOUS ET ABSENCES

Les directions seront présentes
le mardi et le mercredi matin
(sauf empêchement).



Vous pouvez également nous rencontrer à Saint-Michel ou téléphoner.

Les rendez-vous chez le médecin, dentiste, ... doivent être pris, **dans la mesure du possible, en dehors des heures scolaires.** Lorsque vous devez venir chercher votre enfant pendant les heures de cours, **veuillez compléter le billet de sortie dans son journal de classe.**

Les absences doivent être **justifiées par un mot des parents ou certificat médical.**
(obligatoire à partir de 3 jours).

Les justificatifs autre que les certificats médicaux sont soumis à l'accord de la direction.

CECI DE M3 À P6



ENTRÉE ET SORTIE DES ÉLÈVES

Dès 7h30, l'école est ouverte.

Les enfants rentrent par la porte du réfectoire.

(Rue des Grandes-Rames)

Cet accueil exceptionnel est réservé aux enfants dont les parents n'ont pas le choix.

Dès 8h10, les enfants entrent par la porte principale *(Rue Hombiet)* et vont en classe.

En maternelle, les enfants sont conduits dans leur classe par leurs parents de **8h10 à 9h00**.





SORTIES À 12H05 & 15H10

RANG VERS LA PAGE

Les enfants qui retournent seul
sont accompagnés et traversés en
direction de la Page.

RANG POUR TRAVERSER

Les enfants qui retournent seul
sont accompagnés devant l'école.
(Rue Hombiet)

RANG DES PARENTS

12h05 : les enfants du primaire ainsi que les
M2-M3 attendent d'être appelés dans la cour.

Les Accueil M1 sont repris dans leur classes.

15h10 : Les enfants qui retournent avec leurs
parents attendent dans la cour que leurs
parents viennent les chercher. Les M1 attendent
dans leur classe.





ENTRÉE ET SORTIE MOTS AUX PARENTS

Merci aux parents de bien vouloir attendre le signal du titulaire avant de pénétrer dans l'école et de laisser un passage suffisamment large afin de permettre à nos élèves de sortir aisément et sans risques.

Les élèves ne peuvent pas rester devant l'école. Ils veilleront à retourner directement chez eux.

IL EST DEMANDÉ AUX PARENTS DÉPOSANT LEUR ENFANT APRÈS LE TEMPS DE MIDI DE NE PAS ENTRER DANS LA COUR.





INFORMATIONS POUR LE TEMPS DE MIDI

Nous nous permettons de vous rappeler que ce service est réservé aux enfants dont les parents travaillent, suivent des formations ou habitent loin de l'école.

Nous nous réservons le droit de vérifier l'emploi du temps réel des parents, ceci afin de ne pas surcharger notre cour de récréation et assurer ainsi la sécurité de tous !

Les frais de participation à la garderie de midi :
7 €/mois ou garderie exceptionnelle **1€/jour**

Se règlent uniquement par virement bancaire
sur le compte **BE26 3401 3051 2629**
communication : référence facture





INFORMATIONS POUR LE TEMPS DE MIDI

Votre enfant doit apporter son pique-nique, aucun service repas n'est prévu à l'école.

En cas d'exclusion du temps de midi pour indiscipline, aucun remboursement ou report ne sera possible !

Un comportement agressif tant physique que verbal sera sanctionné. Les manquements au règlement seront consignés. En cas de récidive ou de faute grave, **l'exclusion du temps de midi sera décidée et l'enfant devra rentrer chez lui.**

Dans le courant du mois de mars, vous aurez la possibilité de demander une attestation de frais de garderie de midi, reprenant les paiements effectués.



ALIMENTATION

Depuis plusieurs années, soucieux de la santé et du bien-être des enfants, nous avons décidé que :



L'eau est la seule boisson autorisée.

Le Mercredi en maternel et vendredi en primaire, c'est le jour du fruit.

Le Mardi et le Jeudi la soupe collation est offerte.



COUR DE RÉCRÉATION

La cour de récréation a été partagée en 3 zones (courir sans ballon, courir avec ballon, zone calme).



Chaque zone est délimitée par une ligne de couleur et a ses propres règles. En cas de non-respect de ces règles, l'enfant sera exclu de la zone ou sanctionné.

Le jardin et le potager doivent également être respectés comme il se doit.





SANTÉ

Aucun médicament ne peut être administré à votre enfant à l'école. Un enfant malade reste à la maison.

Toutefois, pour certains traitements de fond ou cas particuliers, (asthme, épilepsie, ..) un document du médecin expliquant la posologie doit être fourni à la direction.

En cas d'alerte nucléaire, l'école possède (en conformité avec la loi) des comprimés d'iode à administrer aux enfants et au personnel de l'établissement.

En cas d'allergie à l'iode, veuillez nous signaler par écrit le refus d'administration.



LA PROPRETÉ, LES LANGES...

Pour commencer l'école maternelle, votre enfant doit être propre et ne plus porter de couches culottes. Cet apprentissage est réalisé par les parents, à la maison.

Toutefois, **nous tolérons une courte période d'adaptation**, durant laquelle, avec votre aide active, nous aiderons votre enfant à franchir ce cap.

Tant que votre enfant n'est pas propre, nous vous demandons de venir le chercher à 12h.

Afin de faciliter l'autonomie des enfants au quotidien et le travail de la puéricultrice, **les bodys sont interdits et remplacés par slip et chemisette.**



LES ÉCRANS ET LE NUMÉRIQUE

Il faut vivre avec son temps mais, à l'école, le numérique n'est pas une priorité, c'est avant tout un début de familiarisation avec quelques outils.

Dans notre école Saint-Remacle, les outils numériques (tablettes, tableaux, appareils photo, ...) seront donc utilisés avec discernement quand ils apportent une plus-value pédagogique ou organisationnelle aux activités d'apprentissage.

L'apprentissage à l'aide des outils numériques se pratiquera de façon parcimonieuse et toujours accompagné sans que cela se fasse au détriment des expériences sensorielles, relationnelles et langagières de l'élève.



OUTILS DE COMMUNICATION

Différents outils de communication ont été mis en place pour que les informations soient bien transmises :

- **Le journal de classe**
à regarder quotidiennement.
- **Le bulletin reçu 3 fois par an.**
- **Les réunions de parents.**
- **Le site Internet de l'école**

<http://www.saintmichelverviers.be/fr/>

- **La page Facebook :**

**Ecole fondamentale libre Saint-Remacle
Verviers.**

- **À venir : Toutemonnee.com**



SAVOIR-VIVRE ET CITOYENNETÉ

Notre équipe éducative a élaboré des règles et une charte de vie afin de rendre la vie en commun plus harmonieuse :

JE FAIS DE MON MIEUX POUR GRANDIR EN SÉCURITÉ

- **Je n'apporte pas d'objets dangereux**
- **Je ne grimpe pas sur les bancs, tables et appuis de fenêtres**
- **Je ne quitte pas l'école sans autorisation**
- **Je ne reste pas sur le trottoir et je rejoins la garderie si la personne qui vient me chercher n'est pas là**
- **Je ne traîne pas dans les couloirs ou les toilettes sans permission**
- **Je dis la vérité**



SAVOIR-VIVRE ET CITOYENNETÉ

JE FAIS DE MON MIEUX POUR VIVRE EN HARMONIE AVEC LES AUTRES

- Je ne me bagarre pas et j'évite les gestes et mots violents
- Je suis poli et respectueux avec chacun : enfants et adultes
- J'obéis à tous les adultes responsables dans l'école
- Je ne peux pas voler ni abimer ce qui ne m'appartient pas
- Je respecte le matériel mis à ma disposition (jeux dans la cour, livres, ordinateur, jeux de classe...)
- Je respecte les lieux de vie (toilettes, cour de récréation, classes, couloirs...)
- Je me déplace en silence dans le rang, dans les couloirs ou dans la rue.



SAVOIR-VIVRE ET CITOYENNETÉ

JE FAIS DE MON MIEUX POUR APPRENDRE À LIRE, ÉCRIRE, CALCULER...

- Je suis à l'heure
- Je suis autonome et je travaille avec application
- Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons tous les jours
- Je suis soigneux dans mes travaux, j'ai mon matériel en ordre
- J'écoute les consignes
- Je participe activement en classe
- Je ne bavarde pas pour le bien de mon travail et celui de ma classe

LA RÈGLE D'OR :

J'AGIS AVEC L'AUTRE COMME
J'AIMERAIS QU'IL AGISSE AVEC MOI
CAR JE RÉCOLTE CE QUE JE SÈME



SANCTIONS

1. Notre Rappel de la règle par un dialogue individuel ou collectif
(en collaboration, par ex., avec l'éducatrice).

2. Avertissement écrit dans le journal de classe
(signature des parents le jour-même).

3. Sanction donnée par l'adulte compétent, adaptée à la situation et à l'âge de l'enfant

4. Convocation des parents par le titulaire.

5. Intervention de la direction :
convocation de l'élève et/ou des parents.

6. Rencontre direction, parents, titulaire et PMS si besoin.





SANCTIONS

En cas d'infractions graves ou répétées aux règles de vie de notre école, d'autres sanctions sont prévues :

- a) 1 h de retenue pour effectuer un travail le vendredi à 15h00 à Saint-Michel.**
- b) 1 jour de renvoi.**
- c) Exclusion provisoire (3 jours) et non-participation à des activités de type culturel (excursion, classes de dépaysement).**
- d) Exclusion définitive de l'école.**





GARDERIES & ÉTUDES À SAINT-REMACLE

GARDERIE DU MATIN

À partir de 7h30 jusque 8h10	Réfectoire	Gratuit
---	-------------------	----------------

GARDERIE DU MIDI

De 12h05 à 13h30	Cour de récréation	Forfait 7€/mois 1€/jours
-------------------------	---------------------------	-------------------------------------

GARDERIE DU MERCREDI

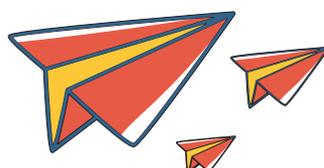
Organisé sur le site de St-Michel de 12h00 à 17h00	Saint-Michel	1€ / par heure entamée
---	---------------------	-----------------------------------

ÉTUDE (SAUF VENDREDI)

Étude à partir de 15h15 jusque 15h45	Dans les classes	Gratuit
---	-------------------------	----------------

GARDERIE DU SOIR

De 15h15 à 17h00	Salle polyvalente	0,75€/heure
-------------------------	--------------------------	--------------------





INFORMATIONS AUX PARENTS : GARDERIES

Nous vous recommandons vivement de ne pas laisser de trop petits enfants à la garderie du soir ! Après une longue journée, ces derniers ont vraiment besoin de sortir de nos murs et de retrouver leur environnement familial.

Pour l'étude, 2 groupes seront prévus et encadrés par les enseignants. Attention cependant qu'il est demandé aux parents de rester vigilants au travail de leurs enfants, de signer le journal de classe et au besoin, de faire terminer les devoirs à la maison.

La garderie du mercredi est exclusivement réservée aux enfants dont les 2 parents travaillent (document de l'employeur à l'appui). La garderie aura lieu dans l'implantation de Saint-Michel.

Rue du Collège, 114, 4800 verviers





**NOUS ESPÉRONS QUE TOUTES CES
INFORMATIONS VOUS SERONT
UTILES ET EN ATTENDANT, NOUS
VOUS SOUHAITONS LA...**

BIENVENUE PARMIS NOUS !

≡ Welcome ≡



UNE ÉCOLE LASALLIENNE C'EST QUOI ?



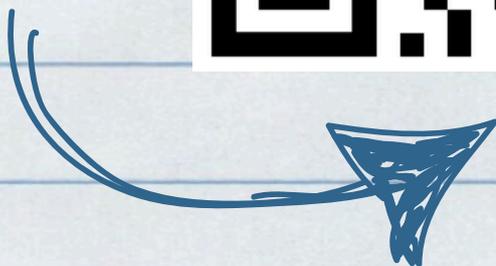
QUELLES SONT NOS VALEURS, NOS MISSIONS ?

QUELS EST NOTRE VISION ?

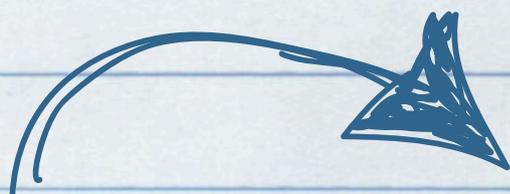
Envie d'en savoir plus ?



Scanne moi !



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
SUR NOTRE SITE INTERNET !**



Par ici !



N'OUBLIEZ PAS NOTRE PAGE FACEBOOK !



ÉCOLE FONDAMENTALE LIBRE SAINT-REMACLE VERVIERS

NOTES :



Saint-Michel

ÉCOLE PRIMAIRE



Saint-Michel

ÉCOLE PRIMAIRE



Saint-Michel

ÉCOLE PRIMAIRE



Saint-Michel

ÉCOLE PRIMAIRE



Saint-Michel

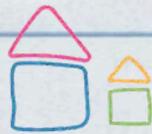
ÉCOLE PRIMAIRE



Saint-Michel

ÉCOLE PRIMAIRE

BIENVENUE À



Saint-Michel

ÉCOLE PRIMAIRE

BIENVENUE À